

**COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du lundi 15 décembre 2014 à 20 heures 30**

**Membres** : Bouchet Michaël, Boudet Jean-Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Lamic Pascal, Lavergne Guillaume, Salvan Elisabeth, Vours Marie Agnès. Vours Marie Ange, Vergne Jérôme.

Absents représentés : Marie Ange VAURS par Marie Pierre CASSABOIS, Guillaume LAVERGNE par Bernard CALMON.

Date de convocation 8 décembre 2014

Secrétaire de séance : Pascal LAMIC

Le lundi 15 décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1. Approbation PV réunion du 17 novembre.

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Le compte rendu est approuvé par les membres présents et représentés.

2. Approbation de la convention avec l'Association DECLAM' pour hameau de Barrières.

A la demande de Monsieur le Maire, Gilles FAU présente le projet. La commission culture et patrimoine a reçu l'association DECLAM' basée sur FIGEAC, qui a visité le site de Barrières et s'est déclarée intéressée par la gestion d'un chantier estival. Chantier d'une quinzaine de jeunes adultes d'une durée de 12 jours prévu 1ère quinzaine d'août. La 1ère phase concernera le nettoyage du site et ensuite consolidation des murs, restauration du four... Si le chantier se pérennise d'autres phases pourront être envisagées avec possibilité d'aide sur les fonds DENIEUL.

Il donne ensuite lecture du projet de convention concernant la mise à disposition pour une durée de 1 an du site du hameau de Barrières à l'Association DECLAM'.

L'objet de cette mise à disposition est l'étude, la mise en valeur, la restauration et l'animation du site afin d'assurer sa sauvegarde et sa conservation.

La commune s'engage à une participation aux frais de fonctionnement et d'organisations à hauteur de 3700 euros.

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Cette convention sera soumise pour accord à la CC du pays de Padirac.

3. Désignation d'un référent environnement de la commune auprès du SYDED.

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un opérateur départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ». Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le Comité Syndical du SYDED du Lot s'est prononcé, lors de la séance du 3 octobre 2014, en faveur de la création d'un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils devraient permettre notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Dans un premier temps, leurs principaux axes d'intervention seraient :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif,
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner avant la fin de l'année, la personne qui assumera cette mission, de préférence un élu motivé et sensible à ces aspects.

Une première journée de rencontre de ces délégués est envisagée avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED (supports d'information et outils de communication).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature. Madame Marie Agnès VAURS se déclare candidat. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 11 voix pour, de désigner :

- Madame Marie Agnès VAURS comme référent « environnement » de la commune.

Michaël BOUCHET se propose de suppléer Marie Agnès VAURS en cas d'empêchement.

4. Consultation du conseil municipal pour avis sur installation de concassage et de transit de matériaux sur la commune de CARENNAC.

Monsieur le Maire, fait part à l'assemblée de la demande présentée par la SA FLAMARY en vue d'obtenir l'enregistrement d'une installation de traitement de granulats calcaires et d'une aire de transit de granulats calcaires, situées au lieu dit "Gabacherie Sud" sur le territoire de la commune de CARENNAC.

Cette installation est soumise à autorisation au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une enquête publique se déroule du 28 novembre au 29 décembre 2014 inclus en mairie de CARENNAC où un registre est ouvert.

L'article 7 de l'arrêté préfectoral en date du 22 Octobre 2014, portant ouverture d'une consultation du public, précise que les conseils municipaux des communes de CARENNAC, ainsi que de FLOIRAC et MIERS comprises dans le rayon d'affichage de 1 km autour du périmètre de l'installation projetée, devront formuler leur avis sur le projet.

Le conseil municipal de MIERS, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FORMULE un avis favorable à l'autorisation d'exploiter une installation de traitement de granulats calcaires et d'une aire de transit de granulats calcaires.

5. Cimetière : lancement de la procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon.

Monsieur le Maire indique que dans la partie ancienne du cimetière des concessions ne sont plus entretenues depuis longtemps et qu'il serait nécessaire de procéder à une reprise de ces concessions. Il fait part de la procédure à respecter. Celle-ci étant longue et pointilleuse, il propose de créer une commission qui aura également en charge de recueillir des renseignements auprès de personnes.

Se proposent pour faire partie de la commission : Elisabeth Salvan, Marie Pierre Cassabois, Jean Bernard Boudet et Bernard Calmon.

6. Virements de crédits.

Monsieur le Maire indique un dépassement de crédits au chapitre 012 d'où nécessité de procéder au virement de crédits suivant :

D/6411 personnel titulaire + 2.00 €

D/022 dépenses imprévues - 2.00€

Accord à l'unanimité.

7. Commission culture et patrimoine.

Gilles FAU fait un compte rendu des activités de cette commission. Il indique que 5 dolmens ont été intégrés dans un circuit (Barrières 1-2-3, Fieux 2 et Peyrebru). Le Parc prévoit pour 2015 un parcours d'interprétation.

Point sur la soirée conférence "autour du vin" du 13 décembre. Encourageant, 34 personnes étaient présentes. D'autres soirées sont envisagées. Le principe serait de 2 par an.

## Questions diverses.

La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 23 janvier à 19H 30.

Installation des nouveaux radiateurs de la salle des fêtes le 17/12/14.

Travaux de l'école : Attribution de 3500 euros par le conseil régional au titre du FRI.

Mis en place de bulbes de fleurs par la commission fleurissement (monument aux morts, jardinières de la place et devant la boulangerie)

Prochaine réunion de cette commission le 21 janvier 20 h 30.

Marie Pierre CASSABOIS indique qu'il n'y a plus de prêt à poster disponible à l'agence postale. La Poste ne les réalise plus, à voir si la commune souhaite en faire d'autres et comment.

Jean Bernard BOUDET fait part des travaux réalisés (nettoyage du stade, de chemins pédestres) et des travaux à prévoir notamment pour la saison hivernale : rambardes de l'atelier, du cimetière et container à verre.

Isolation toiture école, prévoir de vider le grenier de l'école et de trier les documents.

Station pompage fond de blouze : voir clôture à enlever, prendre contact avec le STR pour sécuriser site.

Rejoindement mur du cimetière. Haie du cimetière à tailler ainsi que la haie dans un passage communal en dessous l'église. Construction d'un petit mur devant chez Mme et M. DAILLON pour un y mettre des plantations.

Changement d'emplacement des rosiers. Ceux-ci se retrouveront sur le triangle de pelouse se trouvant à l'entrée EST de MIERS (avant le container verre).

A voir aussi l'association des Croqueurs de Pommes s'il est possible de mettre 2 à 3 arbres fruitiers en ce même endroit.

Point sur les loyers.

Constat dans le retard de paiement des loyers.

Epicerie : l'échelonnement n'étant plus respecté, le dernier versement datant du 13 octobre, le conseil va mettre en place la procédure prévue dans le bail commercial.

Contrôle technique de l'express refusé. Problème de frein arrière et fixation siège.

Fin de séance 23 h 10

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Lavergne Guillaume,

Fau Gilles,

Vergne Jérôme,

Bouchet Michaël,

Salvan Elisabeth,

Vaurs Marie Agnès,

Vaurs Marie Ange,

Lamic Pascal,

Boudet Jean Bernard.